



Paris, le 2 mai 2016

## **REJETER UN DROIT DU TRAVAIL AU SERVICE DES SEULS INTÉRÊTS DES GRANDS GROUPES**

**Depuis le début des annonces du Gouvernement sur ce projet, le SAF n'a cessé de dénoncer sa philosophie et sa méthode, contraire à l'histoire du Droit du travail, contraire à l'intérêt des salariés et qui ne pourra pas avoir d'effet positif, en soi, sur l'emploi mais risque à l'inverse de renforcer précarité et pauvreté.**

La précipitation avec laquelle le Gouvernement a élaboré ce projet et la précipitation avec laquelle il entend mener les débats autour du texte ne simplifiera certainement pas le Droit du travail mais risque purement et simplement d'en bouleverser pour longtemps la finalité, puisque si ce texte était adopté – même avec des amendements - la protection des salariés serait mise au second plan après la sécurisation des entreprises.

Si modification du Code du travail il devait y avoir, il conviendrait de procéder avec méthode, en prenant le temps de la concertation avec tous les acteurs du Droit du travail, organisations syndicales de salariés et d'employeurs d'abord bien évidemment, mais également, professeurs de droit, avocats, magistrats...

Le SAF réaffirme donc son opposition à ce projet et rappelle qu'il a publié la semaine dernière un [document de commentaires sur le texte](#), qui se veut à la fois technique et mettant en exergue les enjeux et les risques qu'il comporte :

[http://0602.nccdn.net//000/000/11e/537/Analyse-et-contre\\_propositions\\_PJLTRAVAIL\\_25\\_04\\_2016.pdf](http://0602.nccdn.net//000/000/11e/537/Analyse-et-contre_propositions_PJLTRAVAIL_25_04_2016.pdf)

**Le SAF invite les parlementaires à ne pas céder aux sirènes d'un droit du travail qui serait au service des seuls intérêts des grands groupes.**